



## Déclaration Relative au RGPD

Le Règlement général sur la protection des données - RGPD (Règlement EU 2016/679 du 27 avril 2016) contient de nouvelles dispositions qui doivent permettre de gérer, traiter et sécuriser « efficacement » les données personnelles des citoyens européens.

Le RGPD est une amélioration de la législation européenne datant de 1995 sur la protection de la vie privée et des données. Le RGPD détaille les obligations en matière de traitements des données personnelles. Le RGPD précise également les droits d'une personne en matière de collecte et d'utilisation de ces données.

Autos Passion traite des données personnelles pour le compte de ses clients ainsi que les données de son personnel. Autos Passion doit donc respecter la réglementation au niveau national mais aussi au niveau européen. Autos Passion s'engage à protéger suffisamment les données personnelles.

Autos Passion établit une série de procédures internes à l'entreprise qu'il s'engage à respecter.

Autos Passion s'engage à s'adapter aux procédures mises en place par ses clients lors de la mise en place de leurs propres chartes RGPD.

Comment Autos Passion s'organise pour protéger vos données et votre vie privée ?

- Mise en place de procédures et de directives pour assurer la sécurité des données.
- Nous disposons de protection tel que, un pare-feu, un serveur proxy et logiciel antivirus.
- Le rôle et les responsabilités au sein de l'entreprise sont clairement définis. Mesures à prendre afin de se conformer aux dispositions RGPD d'ici mai 2018 :
- Etablir un registre reprenant toutes les activités de traitement de données personnelles selon le modèle proposé par la commission de la vie privée.
- Des accords seront passés avec les clients et sous-traitants afin de respecter les règles du RGPD.
- Informations et formations de nos collaborateurs pour l'application du RGPD.